

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi en 2009

2008/0252(CNS) - 11/03/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 609 voix pour, 60 voix contre et 27 abstentions une résolution législative approuvant telle quelle, suivant la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres

Ce faisant, le Parlement réitère l'appel lancé de longue date à la Commission et au Conseil en vue de garantir que, dans le cadre de la refonte des lignes directrices pour l'emploi prévue pour fin 2010, le Parlement dispose d'un délai suffisant (**au moins 5 mois**), pour pouvoir exercer sa fonction consultative (telle que définie à l'article 128, paragraphe 2, du traité).